



Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

Nicolas Franck
Président de l'APPEP
24, rue Chanoinesse
75004 Paris

À monsieur Jean-Michel Blanquer,
Ministre de l'Éducation nationale

Paris, le 30 août 2019

Objet : définition des épreuves de philosophie du baccalauréat dans les voies générale et technologique.

Monsieur le Ministre,

Les épreuves et les sujets de baccalauréat jouent un rôle structurant pour l'enseignement de la philosophie, presque autant que les programmes. La philosophie n'est en effet enseignée qu'en Terminale, avant d'être sanctionnée par une épreuve écrite au baccalauréat. L'initiation à la philosophie est donc aussi une préparation à l'examen.

Les nouveaux programmes insistent d'ailleurs sur les exigences d'un examen national assurant une évaluation équitable des candidats, sans toutefois définir la nature des épreuves et des sujets.

En juin dernier, le Directeur général de l'enseignement scolaire nous a garanti que nous serions reçus par ses services avant la pause estivale pour un échange sur la définition des épreuves du baccalauréat. Il n'en a malheureusement rien été.

Après des programmes de spécialité imposés brutalement à la profession, des programmes de philosophie conçus de façon opaque, il serait désastreux que les épreuves d'examen soient à leur tour redéfinies de façon précipitée et sans aucune concertation sérieuse avec la profession ni consultation véritable.

Nous vous demandons donc d'organiser une réflexion avec tous les professeurs de philosophie, qui pourrait être menée dans les académies sous l'égide des IA-IPR.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération,

Pour le bureau national de l'APPEP, son président,

Nicolas FRANCK.